CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E46439** **VALABLE JUSQU'AU** **12/09/2027**

ÉDITÉ LE 03/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/01/2000

Raison sociale : BATI RENOV CONCEPT

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 09/07/2024
Capital : 50 000

RUE DU VIGNOBLE
LE CLOS PORTAIS
44330 LA CHAPELLE-HEULIN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES 429 118 961
Siret : 429 118 961 00029
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 5416875
Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 145444571

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 145444571

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 02 40 06 71 34 **Fax :** 02 40 06 73 67
Portable :
Responsabilité légale :
RMJ FINANCES (432 026 763) / JAUNAULT ELIE PRÉSIDENT

Site Internet :
E-mail : groupe@groupe-jaunault.fr

Effectif moyen : 24 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 825 281 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	24	13/09/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

03/09/2026 09:23

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.